



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Diminution des moyens pour la matière de technologie en 6ème

Question écrite n° 6271

Texte de la question

M. Michel Sala appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'avenir de l'enseignement technologique en 6e. Selon une note de service de la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) en date du 21 janvier 2023, note adressée aux recteurs et aux Dassen : l'enseignement de sciences et technologie en classe de sixième pourrait être ramené à 3 heures hebdomadaires. Réduisant ainsi d'une heure par semaine le programme d'enseignement technologique en 6e. Cette heure profiterait à une consolidation et un approfondissement en français et en mathématique. Cela s'appliquerait dès la rentrée 2023 mais ne modifierait donc pas la dotation globale horaire (DGH) pour les collèges. Cette information est inquiétante à plusieurs niveaux. Le premier est qu'une fois de plus les personnels de l'enseignement apprennent par voie de presse, des modifications importantes portant atteinte à leur condition de travail. Une méthode mal perçue par les organisations représentatives et qui engendre un lot d'incertitudes. En second temps, il serait regrettable de constater que l'enseignement de la technologie apparaît être une mesure d'ajustement pour le ministère de l'éducation nationale. La mesure avancée n'apporte aucun moyen supplémentaire. Au contraire elle interroge sur l'avenir des enseignants de cette matière. Cette improvisation ministérielle ne propose aucune garantie quant au maintien du temps de service des enseignements de technologie. De plus, les chefs d'établissement ayant la liberté d'organiser les services comme ils l'entendent, la responsabilité des difficultés du terrain retombera sur eux. En conséquence, beaucoup de postes risquent d'être mis en péril avec des compléments de services sur plusieurs établissements ou encore avec des contractuels qui perdront leurs emplois. Les sciences technologiques déjà diminuées de leurs moyens ses dernières années, continuent de passer au second plan. Cela eu risque de conditionner pédagogiquement l'absence d'outils spécifiques essentiels face aux enjeux des prochaines décennies. La transition énergétique nécessaire au regard du réchauffement climatique impose une concentration éducative mieux encadrée de cette thématique pour donner la compréhension des enjeux dont la société a besoin. Il est primordial de développer le goût de cette vocation pour les jeunes étudiants avec des moyens au niveau des enjeux. Il lui demande ce qu'il compte faire afin que l'enseignement de la technologie ne soit pas pénalisé par la mise en place du dispositif de la « nouvelle 6e ».

Texte de la réponse

À leur entrée en 6e, un tiers des élèves ne maîtrise pas les compétences fondamentales pour réussir au collège. Les évaluations internationales notent par ailleurs qu'en français et en mathématiques, le nombre d'élèves performants ne cesse de diminuer. Ainsi, à la rentrée prochaine, pour élever le niveau général, mieux accompagner les élèves fragiles et permettre à chacun de cultiver ses excellences, tous les élèves de 6e bénéficieront d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques. Pour organiser cette heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement sans allonger les 26 heures hebdomadaires de classe des élèves, l'enseignement de sciences et technologie en classe de 6e est ramené à trois heures hebdomadaires par la réduction d'une heure de technologie à l'intérieur du programme d'enseignement. Cette mesure permettra de concentrer cet enseignement de technologie sur les classes de 5e, 4e et 3e et de conforter sa place au collège car il est indispensable à la formation des élèves. Le conseil

supérieur des programmes sera très prochainement saisi pour concevoir un programme de technologie renouvelé pour les classes de 5e, 4e et 3e, de sorte qu'à la rentrée 2024, l'enseignement de la technologie porte une nouvelle ambition pour le numérique. Concernant les professeurs de technologie, une attention toute particulière est portée à leur situation. Ils pourront bénéficier par ailleurs de formations durant l'année 2023-2024 afin de se préparer au nouveau programme. Cette transformation de la classe de 6e vise à renforcer les compétences des élèves en français et en mathématiques pour leur permettre d'être mieux armés afin d'affronter les défis du XXIe siècle grâce notamment à l'enseignement de la technologie.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sala](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6271

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mars 2023](#), page 2312

Réponse publiée au JO le : [4 avril 2023](#), page 3114